

## Désignation du requérant principal et déclaration relative à la répartition du pointage d'un projet

Titre du Projet : \_\_\_\_\_

Programme : \_\_\_\_\_

Requérant principal : \_\_\_\_\_

Co-Requérant(s) : \_\_\_\_\_

(collectivement, les « Requérants »)

### I. Désignation du Requérant principal

Par les présentes, les Requérants désignent le Requérant principal comme étant le représentant autorisé des Requérants auprès de Téléfilm Canada (« Téléfilm ») pour les fins du Projet.

À ce titre, les Requérants comprennent que toutes les communications ou avis transmis par Téléfilm au Requérant principal seront présumés avoir été transmis à l'ensemble des Requérants.

De plus, toutes les informations, déclarations, autorisations et garanties fournies par le Requérant principal, ses représentants et/ou ses employés dans le portail électronique de Téléfilm ainsi que dans toutes autres communications à Téléfilm auront pour effet de lier l'ensemble des Requérants.

### II. Désignation du Maître d'œuvre du Projet

**[À compléter uniquement pour les demandes en Production]** Pour les fins de qualification au Volet accéléré du Programme d'aide à la production et nonobstant toute disposition contraire, le ou les Requérants suivants sont désignés comme maître(s) d'œuvre du Projet (maximum de 2 compagnies) : \_\_\_\_\_

### III. Partage du pointage du Projet

**NOTE :** Avant de faire la détermination du partage du pointage du Projet, nous vous invitons à consulter les principes directeurs du [Programme de production](#) et du [Programme de développement](#) pour plus de détails sur les impacts d'un tel partage.

Par les présentes, les Requérants s'entendent afin que tout pointage qui pourrait être généré par le Projet, pour les fins des programmes de Téléfilm, soit réparti comme suit entre les Requérants<sup>1</sup> :

_____ %	Noms des requérant(s) : _____
_____ %	_____
_____ %	_____
_____ %	_____
100 %	

Les Requérants comprennent que cette répartition sera utilisée par Téléfilm aux fins de l'établissement du pointage global de la feuille de route de chaque Requérant pour tout programme de Téléfilm.

Les Requérants conviennent que la présente répartition du pointage du Projet aura préséance sur toute disposition contraire à cet effet et sera la seule répartition utilisée par Téléfilm. De plus, cette répartition ne pourra être amendée que par accord écrit de l'ensemble des Requérants. Un tel amendement devra être soumis par les Requérants à Téléfilm au plus tard lors de la signature du contrat de financement de Téléfilm, s'il y a lieu.

**SIGNÉ ET ACCEPTÉ PAR LES REQUÉRANTS EN DATE DU \_\_\_\_\_**

Nom du Requérant principal \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Nom du Co-Requérant \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Nom du 2<sup>e</sup> Co-Requérant, s'il y a lieu \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Veuillez noter que seules les compagnies signataires du contrat de financement de Téléfilm à titre de requérant principal, de co-requérants ou de garants pourront bénéficier du pointage généré par un projet.

Nom du 3<sup>e</sup> Co-Requérant, s'il y a lieu

---

Signature :

---

Fonction :

---